

### Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.



*Les inégalités persistent et il y a encore de vastes disparités dans l'accès aux services de santé et à l'éducation et à d'autres moyens de production... si les inégalités de revenus entre les pays ont pu être réduites, les inégalités internes se sont quant à elles accrues... la croissance économique ne suffit pas pour réduire la pauvreté si elle n'est pas bénéfique pour tous et ne concerne pas les trois dimensions du développement durable. »*

*Nations Unies, 2015, <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/inequality/>*

# 10 RÉDUCTION DES INÉGALITÉS



## objectifs

L'ODD 10 vise à faire augmenter les revenus des 40% des personnes les plus pauvres plus rapidement que le revenu moyen national, de manière durable. Cela se traduit notamment par l'autonomisation de toutes les personnes, tout en favorisant leur intégration sociale, économique et politique. L'ODD 10 tend à « assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats ». Il vise également à permettre aux pays en développement d'obtenir une meilleure représentation lors de la prise de décisions dans les institutions financières internationales.

## décryptage

Pour la mise en œuvre, l'ODD 10 vise à éliminer les lois, politiques et pratiques discriminatoires pour les remplacer par des mesures plus justes. Dans cet état d'esprit, il est nécessaire d'améliorer la réglementation et la surveillance des institutions financières mondiales, tout en renforçant le suivi de l'application des règles.

Pour les pays en développement, il faut mettre en œuvre le principe d'un traitement spécial et différencié. Enfin, l'ODD 10 vise à « stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, pour les États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux. »

Sources :

Nations Unies, ODD 10, Faits et Chiffres sur l'Inégalité dans le monde <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/inequality/> (consultation mai 2016)

Nations Unies, Assemblée Générale, Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015, Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030, p.23, <http://www.ipu.org/splz-f/unga16/2030-f.pdf> (consultation mai 2016)

## données clefs

- **75 % de la population** des pays en développement vit dans des sociétés où la distribution des revenus est plus inégale que dans les années 1990.
- En moyenne, les inégalités de revenus y ont augmenté **de 11%** sur la période 1990/2010.
- Dans les pays en développement, **les enfants provenant des 20%** des foyers les plus pauvres sont encore jusqu'à trois fois plus susceptibles de mourir avant **leur cinquième anniversaire** que les enfants provenant des 20% des foyers les plus riches.
- Une étude a permis aux décideurs du monde entier d'exprimer le fait que « **l'inégalité dans leur pays est de manière générale élevée** et qu'elle pourrait constituer une menace pour le développement socioéconomique sur le long terme. »



Sao Paulo - @ ENERGIES 2050



## Au niveau de l'Union Européenne, des Fonds sociaux et de développement régional

Il est intéressant de savoir que l'Union européenne n'a pas de compétence directe dans le domaine social, compétence qui reste à la charge des Etats membres. Son rôle est dévolu à la définition d'objectifs auxquels sont associés des financements. Par exemple, au sein de la stratégie Europe 2020, est inclut l'objectif de réduire de 20 millions d'ici à 2020 le nombre de personnes confrontées à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Il en reste que la détermination de priorités peut encourager les Etats à définir des enjeux sociaux communs. Egalement, afin d'encourager les actions de la société civile (associations, universités, entreprises, etc.) de chaque pays dans la lutte contre les inégalités, des fonds européens sont alloués, notamment par le Fonds social européen ou encore le Fonds européen de développement régional.

Région



Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

## Ma Région PACA et l'ODD 10 :

Il existe en PACA un véritable programme pour l'égalité des chances et la lutte contre la discrimination à l'emploi, qui se caractérise par le dispositif « parrainage », né dès 1993.

Il s'agit de rapprocher de l'emploi les individus confrontés à des difficultés d'insertion et de leur offrir des clés pour parvenir ou retourner sur le marché de l'emploi. Les parrains sont bénévoles et issus de tous horizons (chefs d'entreprises, cadres, salariés, retraités, etc.). L'accompagnement dure en moyenne 9 mois, vise à l'accès à l'emploi de la personne ainsi qu'à son maintien dans l'entreprise.

Sources et liens utiles pour aller plus loin et s'engager :

Bibliothèque du Parlement européen, 18/02/2013, Pauvreté dans l'Union européenne Impact social de la crise économique, <http://www.europarl.europa.eu/eplibrary/Pauvrete-dans-l-Union-europeenne.pdf> (consultation mai 2016)

Emploi Formation PACA, Le parrainage en Provence-Alpes-Côte d'Azur ; Pour en savoir plus, consulter : <http://www.emploiinformationpaca.org/fr/espace-public/acceder-a-l-emploi/parrainage-en-paca.aspx> (consultation mai 2016)